

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3552

présenté par

M. Lavergne, M. Girardin, M. Lecamp et Mme Le Peih

ARTICLE 14

Après le mot :

« à »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 11 :

« l'instruction de cette demande et lui indique le délai dans lequel la décision est prise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.